

2 VDG CONSEIL

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000 Euros

Siège social : 64 B rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94140 ALFORTVILLE

RCS CRETEIL 950 859 355

PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'An Deux Mille Vingt Cinq,
Le 30 juin, à 18 heures
Au siège social

L'actionnaire de la société 2 VDG CONSEIL s'est réuni en assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et quitus à la Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation et fixation de la rémunération de la Présidence,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2024,
- Le rapport de gestion et le rapport de la Présidence,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Est présent et a émarginé la feuille de présence :

- Monsieur LEITE David

La totalité des actionnaires étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer ;

- Monsieur LEITE David préside l'assemblée ;

Après avoir rappelé l'ordre du jour et mis à la disposition des actionnaires les statuts et le projet de résolutions, il ouvre les débats.

Plus personne ne prenant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés pour cet exercice se sont élevées à la somme de 0 €.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la Présidence, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de 71 820,15 € et que les sommes à affecter sont constituées comme suit :

Origine du résultat à affecter :

Report à Nouveau (Créditeur) :	1 390,29 €
Résultat de l'exercice 2024 (Bénéfice) :	71 820,15 €
<u>TOTAL :</u>	73 210,44 €
	=====

Affectation proposée :

Dividendes distribués : Soit 120,00 € l'action	60 000,00 €
Autres Réserves :	12 000,00 €
Report à Nouveau (créditeur) :	1 210,44 €
<u>TOTAL :</u>	73 210,44 €
	=====

L'assemblée générale constate que le dividende par action est de 120 € pour les associés y ayant droit, avant les prélèvements sociaux.

Ces dividendes seront mis en paiement dans les délais légaux à compter du jour qui sera fixé par la gérance.

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes d'actions ou coupons d'obligations, mais aussi jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé «flat-tax») de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR).

Cette option, expresse et irrévocable, est globale, elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU. Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'assemblée générale, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les montants des dividendes mis en distribution au titre de l'exercice précédent ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40%	SANS ABATTEMENT
31/12/2023	0		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale précise qu'il n'existe aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée au président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Pour l'exercice en cours, l'assemblée générale décide de fixer ultérieurement la rémunération mensuelle de la Présidence.

Il sera en outre, remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacements et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'assemblée est levée à 19 heures

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président.

LEITE David

Désignation de l'entreprise															SASU 2VDG CONSEIL		Néant ☐ *																											
Adresse de l'entreprise															64 B Rue du Mal Lattre Tassigny 94140 ALFORTVILLE																													
Numéro SIRET *															9 5 0 8 5 9 3 5 5 0 0 0 1 4										Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 0													
																				Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le																			
																				3 1 1 2 2 0 2 4					3 1 1 2 2 0 2 3																			
ACTIF															Brut 1					Amortissements - Provisions 2					Net 3					Net 4														
Immobilisations incorporelles Fonds commercial *															010					012																								
															014					016																								
Immobilisations corporelles *															028					1 928					030					362					1 566									
Immobilisations financières * (1)															040					6 367					042					950					5 417					2 917				
Total I (5)															044					8 295					048					1 312					6 983					2 917				
STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *															050					50 000					052										50 000									
															060										062																			
Avances et acomptes versés sur commandes															064										066																			
Créances (2) Clients et comptes rattachés*															068										070															30 000				
															072					16 743					074					16 743					1 706									
Valeurs mobilières de placement															080										082																			
Disponibilités															084					34 162					086					34 162					292									
Charges constatées d'avance *															092					70					094					70					15									
Total II															096					100 975					098					100 975					32 014									
Total général (I+II)															110					109 270					112					1 312					107 958					34 930				
PASSIF																				Exercice N NET 1					Exercice N-1 NET 2																			
Capital social ou individuel *															120					5 000					5 000																			
Ecart de réévaluation															124																													
Réserve légale															126					500																								
Réserves réglementées*															130																													
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)															131										132					8 000														
Report à nouveau															134					1 390																								
Résultat de l'exercice															136					71 820					9 890																			
Subventions d'investissement															137																													
Provisions réglementées															140																													
Total I															142					86 710					14 890																			
Provisions pour risques et charges															154																													
Emprunts et dettes assimilées															156																													
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours															164																													
Fournisseurs et comptes rattachés															166					32					3 741																			
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)															169					4 567					172					20 545					6 913									
Comptes courants d'associés															173					503					283																			
Autres dettes															175					168					9 103																			
Produits constatés d'avance															174																													
Total III															176					21 247					20 040																			
Total général (I + II + III)															180					107 958					34 930																			
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an															193										(4) Dont dettes à plus d'un an					195														
(2) Dont créances à plus d'un an															197										(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *					182					4 428									
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs															199										Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *					184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise										SASU 2VDG CONSEILL										Néant		*							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le									
										13 1 1 2 2 0 2 4										13 1 1 2 2 0 2 3									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires		209				210																		
	Production vendue	biens				215				214																			
		services *				217				218		65 333		25 000															
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		50 000																
	Production immobilisée *										224																		
	Subventions d'exploitation reçues										226																		
	Autres produits										230																		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				(I)				232		115 333		25 000																
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234																		
	Variation de stock (marchandises) *										236																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238																		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240																		
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242		24 044		12 246																
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243				244																		
	Rémunérations du personnel *										250																		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252		833																
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce		255				254		362																
	Dotations aux provisions										256																		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262																			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																									
	Total des charges d'exploitation				(II)				264		25 240		12 246																
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		90 094		12 754													
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)						280																		
	Produits exceptionnels				(IV)						290		0																
	Charges financières				(V)						294				950														
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347						300				0															
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																									
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)						306		18 274		1 913														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310		71 820		9 890													
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		71 820		314															
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318																		
	Provisions non déductibles *										322																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324		18 274																
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330																		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251																		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998																		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999																		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997																
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de revitalisation de la défense (44 septdecies)		127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138		342												
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)		181		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991																		
	Divers dont (44 quaterdecies)	ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992		350											
										Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993																	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		90 094		354													
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356																		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360																
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		90 094		372													